

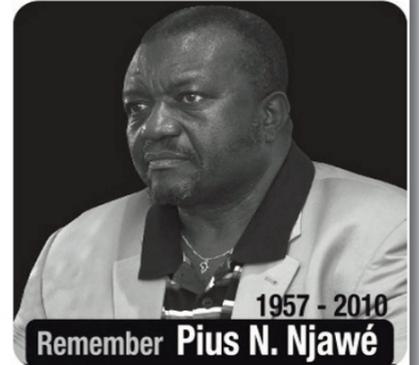
Le Messenger

A l'écoute du peuple

Fondateur : **Pius N. NJAWÉ** Directeur de publication: **Jean François CHANNON**

N° 5260 DU JEUDI 14 MARS 2019 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien



Grève des gilets jaunes en France

Plus de 200 millions de Fcfa de pertes chez les exportateurs d'ananas

• *A cause de ces manifestations publiques qui s'éternisent, plusieurs vols ont été annulés, les partenaires en France n'arrivent pas à revendre les produits. Obligeant beaucoup à fermer boutique.* **P.5**



Cameroun-Etats-Unis

P.3

A quand la fin de la brouille ?

• *Pourquoi l'arrivée de Peter Tibor Nagy met en branle le régime Biya.*

Ségou'Art

La nouvelle destination de l'Art contemporain africain

• *Lire le carnet de voyage de notre envoyé spécial.* **P.11**

Papyrus

ALAIN NJIPOU

Canal d'or décalé

Comme il fallait s'y attendre, le Palais des Congrès, sur les hauteurs du Mont Nkolnyada à Yaoundé, ville aux sept collines, paré de ses plus beaux atours, a servi de cadre à la cérémonie prestigieuse, destinée à récompenser des artistes, des créateurs d'œuvre de l'esprit du cru et dans diverses catégories. Comme il fallait aussi s'y attendre, du beau monde a effectué le déplacement de la cuvette de la culture samedi 9 mars 2019. Strasses, paillettes, tapis rouge, des personnalités issues du gratin politico-administratif, des dignes ambassadeurs de la culture camerounaise, des férus de la musique et des amoureux de soirées mondaines, endimanchés, sanglés sur leur 31, costumes trois pièces, dernier cri pour les hommes, tailleurs, grandes robes de soirée aux diverses couleurs qui exhalent le parfum d'une fête foraine, pour les dames, des coiffures assortis des parures et ornements recherchés, des convives très sélectes venus de diverses strates sociales, des fans déterminés à porter leur vedette au sacre final ont apporté une chaleur particulière à une édition des Canal d'or qui fera date, à coup sûr.

Le protocole d'Etat, à la limite, grincheux et pince-sans-rire, la grande armada des forces sécuritaires ont veillé aux grains, filtré les entrées, car, il fallait effectivement, montrer patte blanche, avant d'accéder en mondovision au théâtre de l'évènement, la grande salle de 1500 places assises de ce joyau architectural, fruit de la coopération sino-camerounaise. Un contrôle plus strict et rigoureux justifié par le déplacement de l'épouse du chef de l'Etat, qui à elle seule, a ravi la vedette aux artistes de la soirée et cristallisé l'attention, de par sa prestance dans une belle tenue de soirée à la couleur rouge sang et la joie qu'elle a extériorisée par des applaudissements, encouragements et quelques rares fois des youyous. Pour couronner le tout, elle ne s'est pas privée d'esquisser quelques pas de danse endiablée au rythme du phénomène de l'heure Nyangono du Sud avec son tube «*ça déjà commencé, foup fap...* » Passons !

La 12eme édition des Canal d'or est désormais dans le rétroviseur. Les lampions se sont éteints sur une cérémonie diffusée en directe sur les antennes de Canal 2 International, pour la douzième fois. Des distinctions ont été distribuées aux artistes méritants. Trophées et diplômes de reconnaissance. Joies et bonheur exprimés par les impétrants. La chanteuse, à la voix suave et au lyrique envoûtant, Daphné a raflé à l'occasion quatre prix. De l'inédit depuis l'existence de ce concept. Pas suffisant non plus, pour faire

taire les polémiques. Des artistes ont contesté des prix. Locko, qui a eu le mérite d'être reconnu pour ses performances, sa voix veloutée, s'en est tiré avec le canal d'or du meilleur artiste masculin, non sans persifler, et lâcher à qui voulait l'entendre, avoir reçu, le plus grand nombre de vues sur les plateformes digitales. Le prix ayant été attribué à Daphné qui a totalisé près de 55 millions de vues. Au-delà de cette controverse, des observateurs de la scène artistique se sont aussi indignés de ce que cette initiative qui récompense et promeut l'excellence est plus ou moins en décalage avec les succès du moment.

Preuve par neuf, le phénomène Nyangono du Sud qui a fait danser l'épouse du chef de l'Etat, Chantal Biya, soulevé ministres et personnalités Vip en première loge, fait vibrer tout le palais des Congrès, chaviré plus d'un téléspectateur, n'était nominé dans aucune catégorie. Pourtant, s'il est un tube qui captive, fait tremousser des aficionados des soirées bien arrosées, c'est inmanquablement la célèbre chanson à succès devenue un culte «*voilà ça ooo, ça a déjà commencé, foup fap...* ». Vous avez dit chanson populaire ! Pour nombre d'internautes et téléspectateurs n'ayant pas pu effectuer le déplacement de la capitale siège des institutions républicaines, il est clair comme l'eau de roche, que Nyangono du Sud, aurait pu décrocher un sésame, s'il avait été présélectionné. Dommage, Canal d'or, belle initiative dans un contexte de désert culturel où de tels concepts n'ont pas pignon sur rue, doit pouvoir s'arrimer à l'air du temps. Au lieu de se contenter d'une périodicité biennale, une fois tous les deux ans, qui ne permet pas toujours de coller aux performances artistes de l'heure.

Dans cette optique, serait-il vraiment rationnel et judicieux de primer éventuellement Nyangono du Sud plutôt lors de la 13eme édition de Canal d'or, c'est-à-dire en 2021 alors qu'il fait un tabac, aussi bien à Yaoundé qu'à Douala et les quatre coins du pays depuis la fin du mois de décembre 2018 ? A la vérité, à cette lancinante préoccupation, nous avons la faiblesse de répondre par la négative, comme pour souligner à grands traits, que Canal d'or en décalage pose quelques soucis à nombre d'observateurs avertis. Il serait temps d'affiner le concept et de revoir le contenu au-delà des choix subjectifs, et donc discutables, controversés, qui font jaser à chaque édition.

Présidence du Senat

Paul Biya peut-il sacrifier Niat Njifendji ?

La santé précaire de l'actuel président du Sénat, en attendant le vote du nouveau bureau pour la session de mars, peut lui jouer un tour. La pénétration des parties de l'opposition dans certains fiefs à l'Ouest pourraient militer pour son remplacement par un autre dignitaire de la Chambre haute.

Tout est possible mais rien n'est sûr en ce sens où Paul Biya a rarement opéré des changements notoires dans la répartition du gâteau national. Le locataire d'Etoudi adepte de la politique de « la rupture dans la continuité » a souvent du mal à se débarrasser de ses congénères et des ses lieutenants fidèles qui l'ont accompagné durant son magistère. Il sera donc difficile pour lui, malgré la situation actuelle, de dire « au revoir » à Marcel Niat Njifendji pour ses bons et loyaux services. Absent du pays pendant des mois, le natif de Bangangté qui a voté en France alors qu'inscrit au Cameroun a fait les choux gras de la presse ; d'abord son évacuation et son hospitalisation. Sa sortie le 07 octobre 2018 le jour du vote lui a valu toutes sortes de railleries. Déjà amorti par le poids de l'âge, l'homme de 85 ans a du mal à effectuer des mouvements,



la station debout est un calvaire pour lui, son passage au palais de l'Unité lors de la présentation des vœux du chef de l'Etat aux corps constitués l'a encore démontré. Par la suite il s'est agité pour lui de recevoir les vœux des membres de la chambre haute.

Au lieu du palais des Congrès comme cela a été le cas lors de son premier mandat, l'on a choisi le domicile de ce dernier pour la circonstance ; loin des objectifs des caméras et des regards indiscrets. Niat Njifendji est fatigué. Peut-il encore continuer à trôner à la tête

de cette institution ? Difficile de le savoir. Toujours est-il que sa posture ne manque pas de susciter des appétits au sein du Sénat. Mais Marcel Niat Njifendji quitterait sa fonction que par sa demande afin de mieux suivre des soins appropriés. Son premier vice président Aboubakary Abdoulaye qui a assuré l'intérim durant son absence ne cracherait pas sur un strapontin aussi juteux. Lamido de Rey Bouba, il a eu l'insigne honneur de viser au bas du procès verbal constatant la validité de l'élection de Paul Biya. Ce laps de temps lui a donné tous les avantages

liés à la fonction. Serait-il possible que Biya le confirme dans le cadre d'une reconfiguration de l'échiquier politique national ? L'on ne perd rien à attendre. Dans la foulée d'autres apparatchiks attendent le moment opportun.

Djomo Kamga en orbite

Parmi les noms qui reviennent pour la succession de Niat Njifendji au cas où..., se trouve celui du chef supérieur Bandjoun. Commis d'Etat et discret, son nom ressort de plus en plus mais les hautes instances du parti ne se sont pas encore prononcées à ce sujet. Ce qui ne saurait tarder car il est prévu ce jeudi une concertation autour du Secrétaire Général du Comité Central Jean Nkuete question de passer le message de la « Haute Hiérarchie » au sujet du maintien ou non de certaines personnalités à des postes de responsabilité. C'est au sortir de cette rencontre que l'on sera fixé sur la suite à donner aux spéculations en cours.

Une autre piste et pas des moindres est celle du Sultan Mbouobouo Njoya, membre du bureau politique du parti au pouvoir et « ami personnel » de l'homme du 06 novembre 1982.

Il faut dire que le contexte actuel miné par la crise sociopolitique qui secoue le pays pourrait amener le parti au pouvoir à opter pour un sénateur qui épouse plusieurs composantes sociologiques. Paul Biya a les dés en main.

Dimitri AMBA

A quand la fin de la brouille ?

Avant l'arrivée au Cameroun de Peter Tibor Nagy prévue pour le 17 mars prochain, le « Monsieur Afrique de Trump » aura mis en branle une diplomatie ostensible, directe et dépouillée de toute subtilité. Et cette stratégie est une marque de fabrique du pays de l'Oncle Donald. Après Peter Barlerin, Peter Tibor Nagy et maintenant Eliot Lance Engel, le président de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre des Représentants au Congrès américain, à qui le tour ?

1-Peter Henry Barlerin ou l'audace de suggérer à Paul Biya de se reposer

Le chef de la mission diplomatique américaine au Cameroun, Peter Henry Barlerin, avait, au sortir du Palais de l'unité le 18 mai dernier où il avait dévissé avec le chef de l'Etat, livré à la presse avoir suggéré à son hôte de « réfléchir à son héritage et à comment il souhaite que l'on se souvienne de lui dans les livres d'Histoire ». En un mot, il lui demandait de ne pas aller à l'élection du 7 octobre passé. Ce fut le premier couac dans les relations diplomatiques entre les deux pays, cinq mois juste après l'arrivée du représentant de Donald Trump à Yaoundé. Cette sortie « inopportune » de Peter Henry Barlerin suscita une levée de bois vert contre une telle attitude. Par exemple, le ministre de la Communication de l'époque, Issa Tchiroma Bakary, s'offusqua : « nous n'acceptons pas l'infantilisation de la nation camerounaise. C'est en toute connaissance de cause qu'ils (les Camerounais) mettent leur bulletin dans l'urne ». Le Gouvernement, dans la réponse du berger à la bergère, ne se fit pas prier pour convoquer le diplomate. Au sortir, il put dire que ses propos avaient été déformés ou mal compris. Un autre palier était franchi dans l'escalade de la brouille entre Yaoundé et Washington. La situation sécuritaire dans les deux régions anglophones du pays ont aussi contribué à détériorer et à empoisonner les relations entre Paul Biya et Donald Trump.

Au sortir d'une audience au palais de l'Unité, l'ambassadeur des Etats-Unis va faire une précision qui va jeter très certainement le pouvoir de Yaoundé dans la suspicion. En effet entre autres, le pays de l'oncle Sam avait fait une dotation de deux avions de renseignement. « Le matériel fourni par les Etats-Unis doivent être utilisés seulement dans la lutte contre Boko Haram. Et aussi, nous avons une loi aux Etats-Unis qui nous oblige de ne pas travailler avec les unités qui sont soupçonnées d'être impliquées dans la violation des droits de l'homme. Les droits de l'homme, c'est très important pour nous de les protéger. Nous croyons qu'en protégeant les droits de l'homme, on peut mieux lutter contre les fléaux, comme Boko Haram », martelait Peter Henry Barlerin devant les médias. Bien sûr qu'au cours de la même période, s'exprimant sur la situation dans les régions anglophones, l'ambassadeur américain va accuser ouvertement Yaoundé d'« assassinats ciblés », parlant aussi « des incendies (ainsi que



des pillages de villages », tout en reconnaissant les exactions commises par les séparatistes. Tout ceci va amonceler un climat délétère entre les deux pays. Aussi, la victoire de Paul Biya, confirmée après une âpre bataille juridique devant le Conseil constitutionnel, ne va pas aller davantage pour améliorer les choses, si on garde en mémoire la suggestion du diplomate américain à Paul Biya.

2-Tibor Peter Nagy, le diplomate intransigeant ?

Tibor Peter Nagy Jr. est secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis pour les affaires africaines. Ancien officier du service extérieur américain, il a été ambassadeur des Etats-Unis en Guinée et en Ethiopie. En fin d'année dernière, il avait visité l'Afrique de l'Ouest. A la fin de ce premier trimestre de l'an 2019, il a pris le bâton de pèlerinage remis par Trump pour visiter le Cameroun et les pays de la région des Grands lacs. Il a de ce fait commencé son périple par l'Europe où il s'est rendu en France et en Belgique. Bien entendu, ces deux pays exercent une certaine influence stratégique sur les pays africains de sa destination. Seulement, au moment où il est encore en route, il communique sur les objectifs de sa mission en terre africaine. Le Cameroun est de toute évidence niché par excellence au centre des préoccupations du pays de Donald Trump. Déjà par deux fois, avant son arrivée au Cameroun, le Gouvernement du Cameroun a dû communiquer, sur le même sujet, une nouveauté. Un communicateur du parti au pouvoir a susurré cette semaine, que l'émissaire de Trump est en Europe pour enrôler les partenaires contre le régime de Yaoundé. L'Union européenne, en date du 5 mars, par sa haute Représentante Frederica Morgherini a taclé le Cameroun dans une déclaration intitulée « Détérioration de la situation politique et sécuritaire au Cameroun ». Certainement que les officines du pouvoir ont fait naturellement un parallèle avec celle de Tibor Peter

Nagy, qui a tout autant poussé René Emmanuel Sadi à sortir de sa réserve.

Avant-hier à l'Assemblée nationale, Enow Tanjong, le Doyen d'âges contenait avec peine l'embarras ou la déception, causé par les propos de l'Emissaire de Trump, au moment où il ouvrait les travaux de la première session de l'an. On le sait, tout porte à croire que l'entrevue entre le diplomate et les autorités camerounaises sera tendue. Les Américains ont certainement déjà donné le ton de ces échanges mais les pouvoirs publics camerounais sont loin d'ignorer que le rapport de force ne pèse pas en faveur du pays. Il avait déjà asséné : « Le Gouvernement camerounais assure qu'il (Maurice Kamto) a été arrêté et emprisonné pour des raisons légitimes. Moi, je pense vraiment qu'il serait très sage de le libérer. Parce que, que ce soit vrai ou faux, il est perçu comme ayant été incarcéré pour ses activités politiques et cela est inacceptable. Ses militants et lui doivent être libérés et nous ne passerons pas par quatre chemins pour le dire. » En ce qui concerne la situation dans les régions anglophones, Tibor Nagy, propose au besoin un forum international sur le sujet. Le dialogue avec des acteurs étrangers en somme !

3-Eliot Lance Engel ou le renforcement de la brouille

Comme pour convaincre ou mettre la pression sur les autorités camerounaises, voici qu'alors que Tibor Peter Nagy n'est pas encore au Cameroun, une correspondance signée par le président de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre des Représentants au Congrès américain, Eliot Lance Engel, fait des vagues sur la toile. Il y interpelle le Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires africaines, Tibor Nagy, sur la situation du pays où « il est attendu au Cameroun le 17 mars prochain, et où il court le risque d'être enfariné par la communication, mieux la propagande gouvernementale mensongère ».

Le parlementaire américain insis-

te sur « la gravité de la situation au Cameroun où la violence d'Etat caractérisée par les violations tous azimuts des droits civiques et des libertés politiques aussi bien des citoyens que des acteurs politiques et de la société civile est devenue une méthode de gouvernement ». C'est à se demander si la réaction en réponse du Gouvernement camerounais a été reçue à Washington.

Dans sa lettre, il insiste particulièrement sur l'actualité la plus récente ou plutôt courante, concernant l'arrestation et la détention de Maurice Kamto, détenu depuis plus d'un mois en compagnie de centaines de ses partisans. « En prévision de votre prochain voyage au Cameroun, écrit d'entrée le Représentant démocrate Eliot Lance Engel, je vous écris pour exprimer mon souci pour Maurice Kamto, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (Mrc) et ancien candidat à l'élection présidentielle camerounaise. Comme vous le savez, M. Kamto a été arrêté le 28 janvier 2019 et est actuellement détenu dans la prison centrale de haute sécurité de Kondengui, un lieu qui fait l'objet des critiques internationales pour ses conditions de détention et son surpeuplement. Son arrestation et les reports d'audience ultérieurs font partie d'une tendance beaucoup plus large à criminaliser la dissidence et à persécuter les ennemis présumés du président Biya. De plus, M. Kamto n'est qu'un des prisonniers politiques parmi les centaines au Cameroun qui risquent bientôt la peine de mort, ce qui est révélateur d'une rapide restriction de l'espace de liberté de parole et de l'opposition politique. »

Plus loin dans sa correspondance, le Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants du Congrès américain partage avec le Sous-secrétaire d'Etat qui connaît bien le Cameroun pour y avoir été l'adjoint de l'Ambassadeur des Etats-Unis entre 1990 et 1993, son sentiment sur la situation aussi bien en région anglophone où se déroule depuis trois ans une guerre civile: « Comme vous avez servi au Cameroun plus tôt dans votre carrière, vous pouvez partager mon inquiétude quant à la trajectoire actuelle du pays avec l'insurrection dans la région anglophone, l'interdiction des manifestations publiques qui ont suivi l'élection imparfaite d'octobre 2018, ainsi que l'arrestation massive de manifestants et journalistes en janvier 2019. » Il termine en félicitant les actions menées par Peter Henry Barlerin au Cameroun. « Je félicite l'Ambassadeur Barlerin pour son leadership face à ces problèmes en cette période difficile et espère que les Etats-Unis pourront travailler efficacement avec leurs partenaires au Cameroun, dans le reste de l'Afrique et en Europe pour assurer un meilleur avenir au peuple camerounais. » Visiblement, le pouvoir du Cameroun a du pain sur la planche. Cette brouille qui s'accroît, beaucoup de Camerounais se surprennent déjà à prier que le bon Dieu inspire les parties en présence à trouver la solution sur le chemin de la paix.

Léopold DASSI NDJIDJOU

Cameroun

Les bons points du secteur bancaire

Hausse du total des bilans, accroissement de la clientèle, réduction des coûts du crédit...le secteur bancaire au Cameroun s'est plutôt bien comporté durant la période 2017-2018, selon le Conseil national du crédit.

Sur convocation de son président, Louis-Paul Motaze, ministre des Finances du Cameroun, la session du Conseil national du crédit s'est récemment tenue à Yaoundé dans la salle de Conférences de la direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Le communiqué qui a sanctionné les travaux y relatifs, rendu public ce 13 mars 2019, présente la situation du système bancaire camerounais pour la période allant de novembre 2017 à novembre 2018. On peut s'apercevoir en parcourant le document, qu'au cours de la période sous revue, les banques camerounaises ont connu une hausse de 4,5 % du total des bilans, soit de 5 353,0 milliards à 5 596,9 milliards Fcfa. Aussi, indique le Conseil, il y a eu un accroissement de 3,7 % des dépôts de la clientèle, soit de 4 026,1 milliards à 4, 175,4 milliards Fcfa. Et une augmentation de 5,8 % des crédits accordés à la clientèle, de 3 318,8 milliard à 3, 512,9 milliards Fcfa. Et enfin une dégradation de 310,0 % de la position extérieure, de -45,9 milliards à -188,1 milliards Fcfa. Toujours au cours de cette session, le Conseil a examiné la situation des établisse-



ments financiers. Il a été donné de constater qu'au cours de la période de septembre 2017 à septembre 2018, l'activité de ces établissements financiers a été caractérisée par une hausse de 7,7 % du total des bilans, soit de 396,0 milliards à 426,3 milliards Fcfa ; un accroissement de 30,0 % des dépôts de la clientèle, soit de 33,7 milliards en septembre 2017 à 43,8 milliards en septembre 2018, et une augmentation de 3,3 % des crédits à la clientèle, soit de 197,7 milliards en septembre 2017 à 204,2 milliards Fcfa en septembre 2018. S'agissant des comptes dormants dans les livres des établissements de crédit et de microfinance, le Conseil après analyse de la situation, a recommandé de « revisiter la réglementation en vigueur afin de mieux encadrer le traitement de ces comptes ». Volume de crédits accordés aux agents économiques Par ailleurs, au sujet de l'évolution du Taux effectif global (Teg), le Conseil a relevé qu'en moyenne, le coût du cré-

dit accordé par les banques a légèrement baissé entre le second semestre 2017 et le premier semestre 2018 pour toutes les catégories de clientèles, à l'exception des grandes entreprises. « Ainsi, au cours de la période sous revue, les Teg moyens sont revenus de 14,09 % à 12, 89 % pour les particuliers, de 9,50 % à 9,40 % pour les Pme, de 7,02 % à 6,07 % pour les Administrations publiques et Collectivités territoriales décentralisées. Quant aux grandes entreprises, les Teg moyens sont passés de 5,70 % à 5,76 % entre les deux semestres », relève le Conseil. Notons qu'au cours du premier semestre 2018, en zone Cemac, les banques camerounaises arrivent en tête du volume de crédits accordés aux agents économiques avec 3372,11 milliards de Fcfa, contre 3111,78 milliards de Fcfa en 2017 à la même période. Soit une hausse de 8,37%, qui représente un volume de plus de 130 000 dossiers de demandes de crédits. Pour mémoire, le dernier

Conseil national du crédit a réuni autour de la même table, outre son président Louis-Paul Motaze, Alamine Ousmane Mey, le ministre de l'Economie, Achille Bassilikin III le ministre des Pme, Fru Jonathan, le Secrétaire général du ministères des Mines, de l'Industrie et du développement technologiques, Mahamat Abbas Tolli, le Gouverneur de la Beac, Evou Mekou, le vice-gouverneur de la Beac, Christophe Eken, le Président de la Chambre de commerce, Alphonse Nafack et Pierre Kam, respectivement président et Secrétaire général de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun, Gabriel Nzoyem le Secrétaire général de l'Association nationale des établissements de microfinance. C'est Jean-Marie Benoît Mani, Secrétaire général du Conseil national du crédit, par ailleurs directeur national de la Beac qui rapportait les travaux.

Achille KAMGA

Espace portuaire national

Un salon pour capter les opportunités d'emplois

La huitième édition du salon international des métiers et de l'emploi s'est ouverte mercredi 13 mars 2019 sous la présidence du ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, Issa Tchiroma.

Lors de son adresse rituelle, le 10 février 2019, le président de la République a soutenu, à la surprise générale qu'en 2018, 500 milles emplois ont été offerts. Non sans se projeter sur l'avenir en annonçant une bagatelle de 500 mille autres emplois pour l'année en cours. L'initiative de l'organisation à Douala, du salon international des métiers et de l'emploi, apparaît comme une réponse aux directives présidentielles. C'est du moins, l'idée maîtresse qu'a soutenue le ministre Issa Tchiroma, de l'Emploi et de la formation professionnelle, lors de la cérémonie d'ouverture du Sime acte 8, au club du port autonome de Douala. Pendant trois jours, du 13 au 15 mars courant, les projecteurs vont se braquer sur les métiers portuaires.

En raison de la colonne vertébrale thématique sur laquelle repose cette édition du Sime 2019. Le staff organisationnel que pilote Deborah Ngo Tonye Mvaebeme, commissaire du Sime a tablé sur « emplois portuaires, une marée d'opportunités ». Concrètement, pendant les trois jours du salon, au-delà des discours et autres slogans, des expositions, focus métiers, une foire de l'emploi notamment le segment orientation et recrutement, l'immersion métiers vont meubler les échanges. Occasion idoine aux chercheurs d'emplois, étudiants et



élèves de s'imprégner des diverses opportunités qu'offre l'espace portuaire national. Fouda Fouda Gallus, président du Syndicat national des transitaires, transporteurs, acconiers et consignataires du Cameroun (Syntrac), parle avec force arguments, dans le stand du Syntrac, des métiers porteurs.

Océan d'emplois

Pêle-mêle, il cite les métiers de grutiers, caristes, pointeurs, manutentionnaires et autres. Pour le directeur général adjoint du port autonome de Douala, Charles Moukoko Njo, actant comme représentant du port – synthèse « l'initiative s'inscrit dans les prescriptions gouvernementales pour assurer une synergie d'actions entre les ports de Douala et de Kribi dans l'optique d'en faire des espaces attractifs et compétitifs voire performants ». Pour le ministre de l'Emploi, le

chômage n'est pas une fatalité. Ce salon revêt de nobles objectifs à savoir « vulgariser les métiers du secteur portuaire au Cameroun par la mise en place d'une plateforme d'échanges entre les différents acteurs de ce secteur et les publics ; informer ces publics des différentes offres de formation, des différentes opportunités d'emplois du secteur portuaire et partager les informations.

« Je voudrais que la marée d'opportunités devienne un océan d'emplois, car les richesses de notre nation sont intactes et les jeunes sont les dignes héritiers » conclut le patron de l'Emploi, accompagné pour la circonstance par le directeur général du Fonds national de l'emploi (Fne), Camille Moute à Bidias, du directeur général de l'autorité portuaire nationale (Apn), Josué Youmba.

Alain NJIPOU

Grande consommation

Le riz de plus en plus cher à Yaoundé

Le ministère du Commerce explique qu'une « légère » taxe s'est ajoutée à l'importation mais que cela ne devrait pas entraîner l'augmentation de 1000 Fcfa par sac dans les surfaces commerciales.

Dans les marchés, le constat est clair. Malgré une augmentation de 1000 Fcfa par sac, la demande du riz reste à la hausse par les consommateurs. La plupart des clients et commerçants au marché Mfoundi à Yaoundé restent dubitatifs sur cette augmentation surprise. Certains justifient cette augmentation par rapport au coût actuel de la bière, dont le prix a connu une légère hausse depuis le 1er mars dernier. Au détail, chaque commerçant a ajouté 50 Fcfa par verre. « Une petite taxe s'est ajoutée aux importations de riz et de poisson mais son implication mécanique ne devrait pas se répercuter sur les nouveaux prix à hauteur de 1000 Fcfa comme nous observons en ce moment. Le ministère a d'ailleurs lancé des équipes de contrôle sur le terrain depuis quelques jours pour vérifier ces prix. Une réunion se tiendra dans les prochains jours entre les acteurs de ces secteurs et le ministre du Commerce » explique l'un des responsables de la communication au ministère du Commerce.

Malgré les 508,5 milliards de Fcfa engloutis en trois ans pour son importation, il est constaté depuis quelques jours, une augmentation de 1000 Fcfa par sac. Les sacs de 10kg, 20 kg et 50 de riz connaissent depuis plusieurs jours, une augmentation de 1000 Fcfa par sac. Pourtant entre 2015 et 2017, le gouvernement a consacré une enveloppe de 508,5 milliards de Fcfa pour l'importation de riz au Cameroun. « Le Cameroun ne produit à peine que 100 000 tonnes de riz par an, malgré la subvention de 300 000 millions de Fcfa que l'Etat accorde à la Semry alors que la demande annuelle est trois fois supérieure à cette production » explique un opérateur économique.

Daniel BEKOLO (Stagiaire)

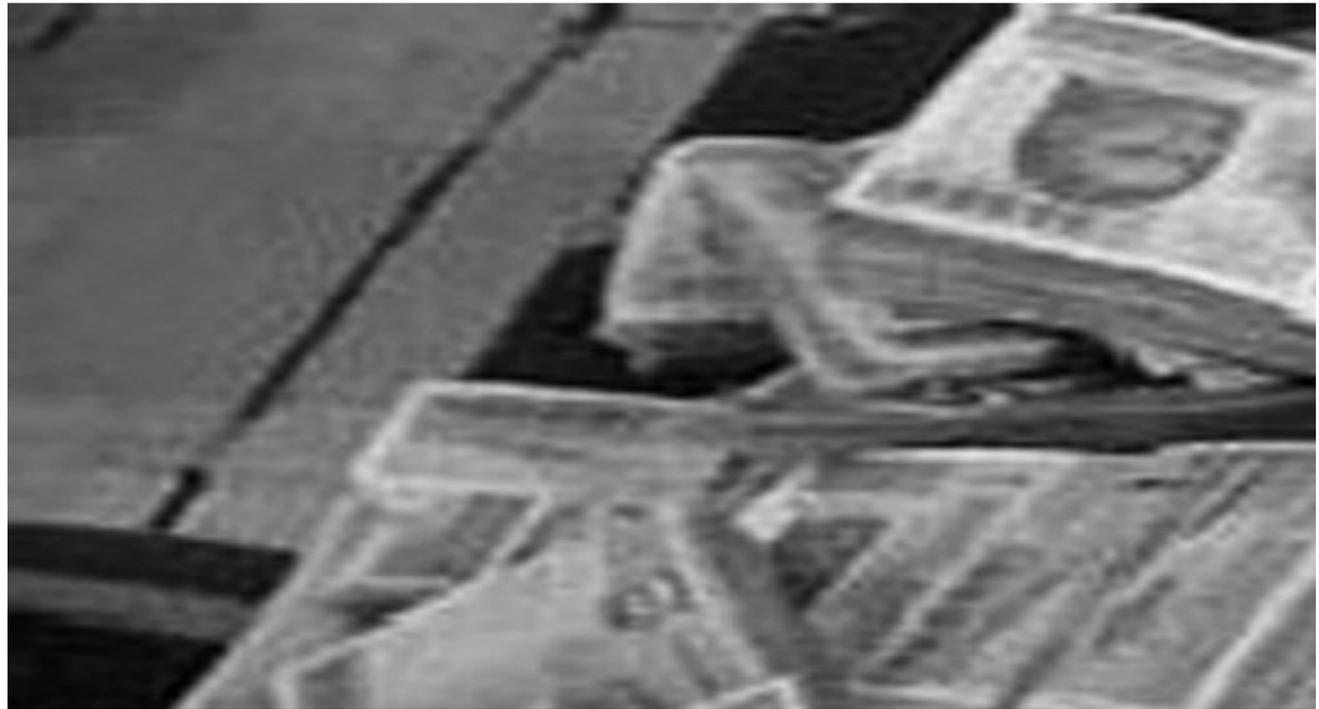
Greve des gilets jaunes en France

Les exportateurs d'ananas ont déjà perdus plus de 200 millions de fcfa

Plusieurs vols ont été annulés, leurs partenaires en France victimes de la grève n'arrivent pas à revendre les produits. Beaucoup menacent de fermer.

Jean pierre Tchatou a perdu le sommeil. Son entreprise Exotropical fruit est au bord de la faillite. En une semaine trois exportations ont déjà été annulées, et les tonnes d'ananas reversés sur le marché local. « C'est 10 millions que je viens de perdre là, rien qu'en une semaine. Depuis le début de la grève des gilets jaunes en France c'est le même rythme ». Exotropical est la plus grande entreprise camerounaise exportatrice d'ananas en France. En temps normal, c'est plus de 30 tonnes qu'elle exporte par semaines. A cause de la grève, plusieurs grands magasins ont été détruits et brûlés en France. Conséquence, les centres de commerces sont fermés, et refuse de recevoir les fruits en provenance du Cameroun.

C'est un coup dur pour les exportateurs camerounais. Cette période est considérée comme la période de « haute saison ». C'est pendant ces mois que l'Europe a besoin de l'ananas camerounais puisque c'est la saison d'hiver. Les



partenaires européens passent donc des grandes commandes. Seulement à cause de la grève des gilets jaunes qui secoue le pays depuis des mois. De nombreux clients européens ont vu leurs magasins détruits. Le rythme de grève aussi a fait baisser le pouvoir d'achat des produits dans les centres de commerce. Jean Pierre Imelé le Directeur

général de Biotropical, une autre entreprise exportatrice de fruits basés à Douala affirme avoir déjà résilié plusieurs contrats avec ses fournisseurs à cause de la grève. Il est à plus de 50 millions de fcfa de perte. Ses plantations situées dans le Mounjo ne tournent plus en plein temps. Il envisage même de séparer de nombreux employés. Le même climat est observé dans

les autres entreprises dont les plantations sont situées à Awae dans la région du centre. Des avions cargo continuent de repartir du Cameroun vides. Pourtant les espaces ont déjà été payés, mais les commandes annulées à la dernière minute.

Hugo Tatchuam (Jade)

Nestor Soh

« J'ai déjà perdu plus de 20 millions de fcfa »

Le Directeur général de tropical fruit fait l'état des pertes enregistrées par son entreprise

Quel est l'impact de la grève des gilets jaunes sur votre chiffre d'affaire ?

Depuis le début de cette grève des gilets jaunes, nous sommes déjà à 20 millions de fcfa de perte. Les marchandises que nous avons envoyées sont restées bloquées dans les maisons ou les camions en France. Nous subissons beaucoup de pertes. Les commandes sont tellement réduites qu'on arrive plus à exporter.

Que faites-vous des ananas non exportés ?

Quand on n'arrive pas à exporter on vend localement sur le marché de Nfoundi, de Douala et autre. Mais quand on vend ainsi les pertes sont tellement énormes. Vous savez dans les affaires on emprunte de l'argent dans les tontines, dans les banques, et avec ces genres de problèmes, on a les difficultés pour rembourser.

C'est donc l'exportateur qui perd sur toute la ligne ?

Le marché de fruits et légumes est assez particulier. On a une façon de travailler. On vend en commis-



sion, c'est l'exportateur qui subit les pertes. Le client en France ne te fait payer rien, au contraire il te fait même payer les frais d'avions et d'autres dépenses que lui-même a faites. C'est très difficile pour nous.

Propos recueillis par Hugo Tatchuam (Jad)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Par devant le Tribunal de Grande Instance de la Mifi à Bafoussam, en date du 02 avril 2019 à 08 heures du matin, en vertu ;

De la grosse dûment en forme exécutoire l'acte d'ouverture de crédit avec affectation hypothécaire par la MEC, au profit de TRAPCAM, DJONZO Innocent, du répertoire N°3411 en date du 03 novembre 2014 de Maître NGUEGUANG (actes civils) le 19 décembre 2014, vol 20, folio 341, case et bd 362/bd 309 ; signée par OBEN Samuel OBEN ;

Du commandement aux fins de saisie immobilière du 26 janvier 2017 du Ministère de Maître TEMGOUA Emmanuel, Huissier de Justice à Bafoussam ;

Du jugement N°02/COM le 05 février 2019 rendu par le Tribunal de Grande Instance de la Mifi à Bafoussam ;

De l'ordonnance de déchéance d'appel N°114/CAB/PCA/BFM/2019 datée du 28 février 2019 délivrée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de l'Ouest ;

A la requête de **MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CREDIT DU CAMEROUN** Etablissement de Microfinance de 1ère catégorie, Capital Social Variable : 600 000 000 FCFA, agrément N°00235/MINEFI du 08 mai 2002, N°contribuable : M 2970015940 F. siège social : Yaoundé N°2351 boulevard sultan Njoya, B.P.13105 Yaoundé, Tél : 222 20 91 63 ; Email : contact@la-mec.net ; site web : www.lamec.cm; représentée par son président du Conseil d'Administration, **Professeur d'enseignement supérieur Monsieur KAPTUE Lazare**, ayant pour conseil **Maître TENWE KAMENI Eugène (Cabinet d'Avocats TENWE Eugène)**, Avocat au barreau du Cameroun BP : 934 Bafoussam, Tél : 243 38 56 06 ;

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné objet du **titre foncier N°14001/Mifi** appartenant à Monsieur DJONZO Innocent électro-informaticien domiciliée à Kamkop Bafoussam, suivant acte N°3411 en date du 03 novembre 2014 par Maître NGUEGUANG Notaire à Bafoussam ;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble rural non bâti situé à Bafoussam III au lieu dit "Kamkop III" (mais actuellement bâti), d'une contenance superficielle de 220 mètre carré objet du titre foncier N°14001 du département de la Mifi, appartenant en toute propriété à DJONZO Innocent et limité :

- Au Nord- Est par la partie restante du titre foncier N°7784/Mifi
- Au Sud - Est par le Domaine National occupé par Monsieur TANGOUA Samuel
- Au Sud- Ouest, par la partie restante du titre foncier N°7784/Mifi
- Au Nord - Ouest par une route nom dénommée ;

Tel que cet immeuble existe, s'étend, et se comporte avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes lors même qu'elles seraient mises dans la désignation qui précède, et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite.

MISE A PRIX : 19.000.000 FCFA

ENCHERES : 500.000 FCFA

Pour tout renseignement s'adresser à :

- L'Etude de Maître TEMGOUA Emmanuel, Huissier de justice à Bafoussam,
- Cabinet d'Avocats Maître TENWE Eugène, Tél : 243 38 56 06/674 83 91 98 ;
- Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de la Mifi à Bafoussam ;

Rédigé par Maître TENWE Eugène avocat de la partie poursuivante à Bafoussam, le 07 mars 2019.

NOTICE OF AUCTION SALES OF REAL ESTATE

Before the High Court of Mifi, holding in Bafoussam, on Tuesday 02 April 2019, at 8h00 am Prompts ;

At the request and diligence of Mutuelle D'ÉPARGNE ET DE CREDIT DU CAMEROUN (MEC) P.O. box : 13105 creditor following suit, through its legal representative by Mr KAPTUE Lazare, assisted by Barrister TENWE Eugène, Lawyer at the Cameroon Bar, P.O. BOX : 934 Bafoussam, Tél : 243 38 56 06 ;

There will be sale of real estate property situated in Bafoussam, with title N°14001/Mifi, surface area which is (220 sq.) property of DJONZO Innocent.

In addition to the charges, terms and conditions set forth in the specifications file that the register of the High Court of the Mifi, holding in Bafoussam, bids are received in the auction at FCFA 500,000, and the minimum offer price is FCFA 19,000,000 (nineteen millions) ;

Done in Bafoussam on the 07 March 2019 by Barrister TENWE Eugène.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

Lettre Circulaire N°19/ 002 /LC/MINFI du 11 MARS 2019

Le Ministre des Finances

A

Mesdames et Messieurs :

- Les Ordonnateurs Principaux, Secondaires et Délégués ;
- Les Responsables de Programmes ;
- Les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués ;
- Les Contrôleurs Financiers ;
- Les Comptables Publics ;
- Les Partenaires Publics, Privés et autres,...

Objet : Respect des mesures de régulation budgétaire de l'exercice 2019

Les mesures de régulation budgétaire définies par le Gouvernement et contenues dans la Circulaire n° 001/C/MINFI du 20 décembre 2018, continuent d'engendrer beaucoup d'incompréhensions et de controverses, ce qui rend leur mise en œuvre difficile étant donné leur non appropriation par les différents acteurs de la chaîne de la dépense publique, compromettant ainsi l'atteinte des objectifs recherchés par celles-ci.

En effet, afin de garantir l'atteinte des objectifs recherchés par la mise en place des outils de régulation budgétaire, Il nous semble judicieux de procéder dans le cadre de cette lettre circulaire à un rappel du contexte dans lequel le budget 2019 s'exécute, puis à une clarification des fondements juridiques de cette bonne pratique, à une présentation du mode opératoire de la régulation budgétaire au Cameroun ; ainsi que des dispositions pratiques à prendre par chacun des acteurs de la chaîne d'exécution du budget de l'Etat. L'objectif recherché étant une appropriation des outils de régulation budgétaire par tous les acteurs pour une meilleure internalisation dans la gestion budgétaire à leur niveau.

Rappel du contexte d'exécution du budget 2019

L'exécution du budget de l'exercice en cours intervient dans un contexte marqué, au plan national, par la densité de l'actualité politique avec la perspective d'importantes échéances électorales, le renforcement de la décentralisation, la finalisation de certains projets d'infrastructures importants et la persistance des foyers d'insécurité, à la fois à certaines frontières du Cameroun et à l'intérieur du territoire national, autant de choses qui continuent de mobiliser un volume important de ressources.

Dans le même temps, ces ressources malgré les efforts faits par les administrations d'assiette, continuent d'être affectées par une conjoncture internationale défavorable (prix du baril de pétrole et des autres matières premières).

Du Fondement juridique de la régulation budgétaire au Cameroun

Afin d'assurer une adéquation non seulement entre le niveau des recettes et celui des dépenses, mais également le rythme des dépenses et celui du recouvrement des recettes, pour éviter des tensions de trésorerie aiguës, l'article 63 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose que :

- (1) Le Ministre chargé des finances est responsable, en liaison avec les Ministres sectoriels, de la bonne exécution de la loi de finances et du respect des soldes budgétaires. A ce titre, afin de prévenir une détérioration de ces soldes, il dispose **d'un pouvoir de régulation budgétaire qui lui permet de programmer le rythme de consommation des crédits en fonction de la situation de la trésorerie de l'Etat.**
- (2) Si la situation ou les perspectives de trésorerie l'exigent, il peut en cours d'exercice :
 - **suspendre temporairement l'utilisation de certains crédits**, par instruction donnée au Contrôleur Financier dont copie est adressée à l'Ordonnateur ;
 - **annuler certains crédits par arrêté**, dont copie est immédiatement adressée au Parlement.

Des outils de la régulation budgétaire au Cameroun

Concrètement, plusieurs outils sont mis en place à cet effet, à savoir :

Le blocage de précaution, qui n'est autre qu'une « mise en réserve » d'un pourcentage de crédits de paiements, **qui peut être levée au cours de l'exécution du budget si la conjoncture le permet.**

Le rationnement trimestriel de la consommation des crédits avec une communication des quotas d'engagement, qui conditionne l'exécution du budget au niveau des services centraux et des Etablissements Publics chaque début de trimestre.

A côté de ces mesures prises en cours d'exercice budgétaire, un troisième élément important dans la mise en œuvre de la politique budgétaire intervient en fin d'exercice et vient de l'article 62 alinéa (2) qui dispose que **les dates d'arrêt des engagements et des ordonnancements sur le budget de l'Etat sont fixées par le Ministre en charge des Finances.**

Toutes ces mesures s'appuient également sur le fait qu'un **crédit budgétaire est le montant maximum (plafond) de dépenses que le parlement autorise le Gouvernement à engager et à payer** pour un objet déterminé, au cours de l'exercice budgétaire et peuvent porter autant sur les dépenses courantes exclusion faite des salaires, des pensions et des intérêts de la dette, que sur celles d'investissement, **y compris les subventions de fonctionnement et d'investissement** au profit des autres entités publiques.

Les mesures de régulation budgétaire utilisées au Cameroun sont non seulement légales, mais aussi font partie du corpus d'instruments modernes de pilotage de la politique budgétaire dans tous les Etats. Leur appropriation est donc indispensable à tous les acteurs de la chaîne de la dépense publique.

Par ailleurs, faudrait-il rappeler que la loi portant Régime Financier de l'Etat dispose que **la politique budgétaire doit éviter tout déficit excessif** ; ce qui est également conforme aux exigences de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier avec nos Partenaires Techniques et Financiers qui **nous engage à une réduction considérable du déficit budgétaire, afin de garantir la soutenabilité de nos finances publiques.**

Tout ceci a pour conséquence qu'**à défaut de recourir constamment aux lois de finances rectificatives**, une **mise à contribution forte des instruments de régulation budgétaire** s'avère nécessaire dans le souci de préserver l'équilibre de nos finances publiques.

Des dispositions pratiques à prendre au sein des administrations

Pour une meilleure internalisation de la régulation budgétaire au sein des administrations, **un effort permanent et constant de réinstaurer la rigueur et de veiller au strict respect de la discipline budgétaire** au sein de nos administrations est fortement recommandé, et ceci passe **par une application rigoureuse de la législation et la réglementation en vigueur.**

En outre, **un effort de rationalisation permanent et de priorisation des dépenses** tout au long de l'exécution du budget devra être fait, accompagné par une évaluation rigoureuse du coût des activités qui permet **des ajustements rapides en cas de réduction du niveau des ressources mis à notre disposition**, car nous devons nous mettre dans les dispositions de **faire mieux avec peu de ressources.**

En outre, les administrations devront veiller **au prélèvement et au reversement des impôts et taxes générés par l'exécution des dépenses publiques.**

J'attache du prix au respect scrupuleux des principes contenus dans la présente lettre circulaire, par toutes les administrations centrales, déconcentrées, décentralisées et subventionnées, gage de l'atteinte de l'objectif de réduction du déficit budgétaire, afin de garantir la soutenabilité de nos finances publiques.



Louis Paul MOTAZE

Libertés individuelles

Quand l'État viole les droits des citoyens

Entre interdiction de manifestations publiques, interruption des réunions publiques ou privées, refoulement systématique des marcheurs, les Camerounais sont de plus en plus astreints de jouir de leur liberté qui est pourtant un droit fondamental.

L'affirmation des droits des citoyens dans des textes solennels constitue un premier élément de protection. En effet, reconnaître des droits de manière officielle rend plus difficile leur violation caractérisée. Ces textes qui consacrent les droits des citoyens, sont notamment la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (Onu), la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 (Cedh), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Cadhp), entrée en vigueur en 1986, pour ne citer que ceux là. Un tel encadrement des droits des citoyens tant sur le plan national qu'international, voudrait tout simplement dire qu'en principe, les États ne devraient ménager aucun effort pour assurer la protection de leur population et par ricochet, promouvoir leur bien-être. Mais comment les citoyens peuvent-ils se défendre lorsque l'État se présente comme un danger pour eux, plutôt qu'un « ange », quand le gouvernement se lance dans un processus de « zombification » des citoyens qui consiste à

semer la terreur partout et n'importe comment lorsque les dirigeants du pays sentent que leur place est menacée au cas où certaines personnes ne partagent pas les mêmes idéologies politiques qu'eux ? Incontestablement, le peuple ne peut rien contre l'État car pour reprendre Montesquieu, « l'État est un monstre froid ». Mais sauf qu'en tant que monstre, les décideurs politiques d'un pays devraient plutôt protéger leurs citoyens contre les éventuelles attaques de guerre des États étrangers et non le contraire. Toutefois, Comment sortir de la dictature sectaire et fanatique qui nous dirige ? Edmund Burke répondait à cette question dans son ouvrage intitulé « révolution française » en soulignant que « les tyrans-Sophistes de Paris déclament bien haut contre feu les tyrans-rois, qui dans les siècles précédents ont tourmenté le monde. Ils ne sont si fiers que parce qu'ils sont à l'abri des sanctions de leurs anciens maîtres, des donjons et des cages de fer. Serons-nous plus indulgents pour les tyrans d'aujourd'hui, quand ils nous donnent le spectacle de tragédies plus affreuses encore ? N'userons-nous pas de la même Liberté qu'eux, quand nous pouvons le faire avec la même sûreté ? ». Ce qui veut dire que lorsque l'illogique commence à prendre le dessus, il ne reste plus au peuple, qu'une seule voie, celle de l'insurrection. C'est davantage plus vrai qu'en France par l'exemple, l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et le préambule de la Constitution française

du 24 juin 1793, dispose que « quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Colonie française

Et aujourd'hui, on peut clairement voir à travers les gilets jaunes, que c'est un droit respecté en France. Quid du Cameroun qui est une colonie française ? Au Cameroun, les droits des Camerounais sont de plus en plus bafoués par le gouvernement. L'un des principaux droits qui n'est pas respecté, est celui de la liberté. Ici, il s'agit principalement de celui relatif aux réunions et manifestations publiques. Pis encore, lorsqu'il s'agit d'une réunion ou d'une manifestation organisée par des partis politiques de l'opposition. Alors que la loi n°90 /055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques, dispose en son article 2 que « sont considérées comme réunions publiques à caractère public, toute réunion qui se tient dans un lieu public ou ouvert au public » ; en son article 3-1 que « les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, sont libres » et l'alinéa 2 souligne que « toutefois, elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ». Et dès lors que cette formalité a été remplie, l'article 4-3 indique en substance que « l'autorité qui reçoit la déclaration délivre immédiatement le récépissé ».

Communauté internationale

C'est un processus très facile mais très compliqué lorsqu'il faut le mettre en application par les autorités camerounaises. Depuis l'entrée en campagne des partis politiques lors des présidentielles de 2018, la plupart des leaders de ces entités ont vu leur déclaration rejetée et leur manifestation interdite. Même les réunions privées ont également été prosrites. C'est d'ailleurs dans le domicile d'Albert Djongang à Douala, que la police avait interpellé certains militants du Mrc alors qu'ils étaient en pleine réunion privée, ce qui, au regard de la loi, ne nécessitait pas une déclaration préalable. Et lorsqu'il ne s'agit pas des partis politiques, même les Ong à l'instar des Nouveaux droits de l'homme (Ndh), ont vu leur atelier sur les droits de l'homme organisé les 04 et 05 mars dernier à Yaoundé, interrompu le deuxième jour, par une escouade de policiers. Des clichés qui confirment tout simplement que les Camerounais ne peuvent plus jouir de leur liberté qui est un droit fondamental. Tellement grave que même la communauté internationale s'inquiète au quotidien des droits de l'homme au Cameroun, au point de mettre la pression sur le gouvernement pour que les choses changent. Jusqu'à quand tout cela va perdurer ?

Rostand TCHAMI

Trafic illégal d'espèces fauniques

La Douane et LAGA aux troussees des braconniers

La Direction générale des Douanes a signé un protocole d'accord avec l'organisme non gouvernemental The Last great ape afin de lutter contre le trafic transfrontalier d'espèces sauvages protégées.

A événement exceptionnel, présences exceptionnelles. Pas moins que le top management de la Direction générale des Douanes (Dgd), incarné par Fongod Edwin Nuvaga, pour apposer sa signature au bas des documents liant désormais sa structure à The Last great ape (Laga). L'organisme en charge de la lutte contre le trafic d'espèces fauniques, étant représentée au sommet par son Coordonateur national, Eric Kaba Tah. Les deux structures ont en effet signé le 7 mars 2019 dernier, un protocole d'accord qui vise à intensifier la lutte contre le trafic transfrontalier d'espèces sauvages protégées. Le patron de la Douane camerounaise a saisi l'occasion pour souligner la nécessité de partager des informations et de collaborer sur le terrain afin de renforcer les capacités de l'administration des Douanes pour lutter efficacement contre le trafic d'espèces sauvages. Le protocole d'accord spécifie les termes de la collaboration qui inclut une formation sur le renforcement des capacités des agents des Douanes afin qu'ils soient en mesure de s'attaquer à un commerce transfrontalier d'espèces sauvages de plus en plus sophistiqué.

Pour sa part, Eric Kaba Tah, Coordonateur national de LAGA, a déclaré qu'il était important de formaliser une collaboration existante qui a déjà produit des résultats. Il a pris en exemple le cas de l'arrestation d'un ressortissant chinois avec 80 kg d'écaillés de pangolin à Limbé en 2013 par les agents des Douanes et la collaboration qui en a résulté, ainsi que la condamnation du trafiquant à six mois de prison. D'autres exemples de collaboration entre LAGA et les Douanes ont également été relevés par le Coordonateur national, notamment l'arrestation et les poursuites contre deux ressortissants chinois à l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen avec des produits illicites issus de la faune. Il



convient de noter que le Cameroun est à la fois un pays source et un pays de transit pour les produits fauniques illégaux destinés aux marchés asiatiques, européens et américains. Une partie de la contrebande est exportée vers les régions ouest et nord-africaines.

4è trafic mondial

Les experts affirment que ce commerce est essentiellement transfrontalier, ce qui nécessite une efficacité accrue. Kaba Tah a dit à ce propos que « par exemple, les Camerounais font très peu recours aux écaillés de pangolin, mais le commerce est stimulé par la demande d'un pays très lointain et nos pangolins meurent ». Des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux sont commercialisés chaque année sous l'autorité réglementaire de la Cites, la convention qui régit le commerce international. Bien qu'il existe un commerce légal, il existe un commerce illégal important qui est la cause de toutes sortes de problèmes au sein des pays membres de la Cites, parmi lesquels le Cameroun. Ce commerce est le 4ème trafic mondial derrière le trafic de drogues, le trafic d'êtres humains, la contrebande et la contrefaçon.

Au début de cette année, les autorités de Hong Kong ont saisi 9 tonnes d'écaillés de pangolin illégaux qui auraient été expédiées du Nigéria. S'il

n'est pas certain qu'une enquête ait été menée pour déterminer l'origine exacte de ces écaillés, il convient de noter que l'un des itinéraires utilisés par les trafiquants pour exporter illégalement des écaillés de pangolin partent des pays de la sous-région où elles sont collectées, et transitent par le Cameroun vers le Nigeria, où elles sont exportées. Pour mémoire, depuis 2003, LAGA assiste le ministère des Forêts et de la faune dans le suivi et la poursuite des trafiquants. Selon les statistiques du groupe de conservation, plus de 500 trafiquants ont été poursuivis au cours de cette période. Cette assistance a maintenant été étendue à l'administration des Douanes.

Achille KAMGA

Carnet noir

Mélanie Betebe quitte la Scène

Les téléspectateurs de la Cameroon radio and television (crtv) et les inconditionnels du programme dominical de débat « Scènes de presse » ne reverront plus son joli visage et son beau sourire au petit écran. La mort vient à nouveau de frapper le monde de la presse camerounaise. L'une de ses belles plumes vient de se briser au moment où on attendait encore beaucoup de son génie. Mélanie Betebe Mbia est décédée aux premières heures de la matinée à Paris. Souffrante depuis un moment, la journaliste était dans la capitale française pour effectuer des soins médicaux. Mais elle ne retrouvera jamais la guérison. La faucheuse ayant décidé autrement. Formée à l'Ecole supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (Esstic), Mélanie Betebe, épouse Atangana Essomba, s'était spécialisée dans le domaine de l'économie. Femme entreprenante, elle a lancé son propre projet éditorial en 2016. Il s'agit de Baromètre Communautaire, hebdomadaire spécialisé dans l'information de la sous-région Afrique centrale. « En situation concurrentielle, on se doit d'être innovant et pertinent. C'est vers ces destinations que je conduis mon équipe », déclarait-elle dans une interview au quotidien Cameroon Tribune, le 2 février 2017. Sa disparition est une grosse perte pour ses collaborateurs inconsolables mais aussi la presse camerounaise qui continue d'enterrer ses morts. Après le décès de Xaverie Ngazoa le 11 décembre dernier, Mélanie quitte à son tour...la scène ! Adieu !

C.T.

Cameroun

Les besoins humanitaires ont augmenté d'un tiers cette année

En cause, la recrudescence de l'insécurité et de la violence dans ce pays. Alors que les acteurs peinent à collecter la totalité des fonds indispensables à la réponse attendue.

Pour 2019, le plan de réponse humanitaire au Cameroun nécessite 299 millions de dollars Us (près de 150 milliards de Fcfa) pour venir en aide à 2,3 millions de personnes. Il vise à fournir une assistance immédiate pour sauver des vies, à renforcer la protection des civils, et à identifier les risques et les vulnérabilités afin d'aider le gouvernement à renforcer la résilience des communautés face aux chocs. « *L'urgence humanitaire au Cameroun doit rester notre priorité. Nous devons intensifier nos efforts pour répondre aux besoins des populations affectées, beaucoup d'entre elles survivant dans des conditions déplorable, sans assistance humanitaire* », a déclaré Allegra Baiocchi, Coordinatrice résidente et Coordinatrice humanitaire des Nations Unies au Cameroun. On observe une augmentation d'un tiers du budget par rapport à 2018 à cause de la recrudescence de l'insécurité et de la violence. Environ 4,3 millions de personnes ont besoin d'une assis-



tance d'urgence. Les déplacements forcés ont augmenté de 82% par rapport à 2018. La recrudescence des attaques armées a entraîné des dizaines de milliers de Nigériens à se réfugier dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, qui accueille déjà 138 000 réfugiés. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, 437 000 personnes ont été déracinées par la violence et 32 000 d'entre elles ont été contraintes de se réfugier au Nigéria voisin. Les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord accueillent 275 000 réfugiés centrafricains. Malheureusement, le financement de la réponse humanitaire ne suit pas toujours le

rythme des besoins. En 2018, seuls 40% des 320 millions de dollars nécessaires à l'aide humanitaire ont été reçus. « *... Cela signifie que nous avons été incapables de fournir suffisamment de nourriture, d'eau et de médicaments aux personnes vulnérables, de traiter la malnutrition ou d'aider les familles déplacées. C'est très préoccupant, car les besoins humanitaires vont probablement continuer à augmenter dans les mois à venir* », déplore Mme Baiocchi.

Pour sa part, reconnaissant l'ampleur de cette urgence humanitaire, Paul Atanga Nji, Ministre de l'Administration Territoriale (Minat) invite tous les acteurs à travailler avec le gouverne-

ment pour répondre aux besoins croissants. « *Nous devons également travailler ensemble non seulement pour soulager les souffrances des populations vulnérables, mais également pour rechercher une solution durable permettant aux communautés de faire face à l'adversité.* » En effet, les crises liées aux violences armées s'ajoutent aux vulnérabilités chroniques existantes, notamment l'insuffisance des services de base, les épidémies, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que l'impact du changement climatique.

Nadège Christelle BOWA

Changements climatiques

L'urgence d'inclure la protection des tourbières dans les stratégies

C'est une exhortation des scientifiques dans un numéro spécial de la revue Springer sur les Stratégies d'atténuation et d'adaptation pour un changement mondial.

Cette publication spéciale réunit neuf articles venant d'Indonésie, du bassin du Congo et de l'Amazonie péruvienne, porteurs des nouvelles connaissances qui pourront aider les décideurs politiques à concilier les objectifs climatiques, de développement et de conservation. « *Tropical peatlands under siege: the need for evidence-based policies and strategies* » (Les tourbières tropicales en état d'urgence : nécessité de politiques et de stratégies fondées sur des données factuelles) est un travail qui a été mené par le Centre de recherche forestière internationale (Cifor), en collaboration avec le Service forestier des États-Unis et grâce à l'appui de l'Usaid. Pour Daniel Murdiyarsa, expert scientifique principal du Cifor : « Les tourbières représentent une véritable opportunité de lutter contre le changement climatique, mais pour cela, nous avons besoin que les décideurs politiques et les scientifiques travaillent main dans la main pour élaborer des stratégies solides », a-t-il déclaré au nom des autres rédacteurs invités, Erik Lilleskov et Randy Kolka des Service forestier des États-Unis.

« *Il est également primordial que les pays partagent leurs connaissances sur la conservation et la gestion des tourbières, afin d'éviter de se heurter deux fois à la même difficulté* », a-t-il ajouté. La conversion des tourbières tropicales d'Asie du Sud-Est se poursuit à un rythme alarmant. Particulièrement en Indonésie où l'exploitation des tourbières au profit de l'huile de palme et du bois de pulpe s'est fortement développée dans les années 80. Les tourbières d'Amazonie et du bassin du Congo sont bien moins dégradées,



mais elles risquent de prendre le même chemin non durable si aucune disposition n'est prise, alertent les chercheurs.

Puits de carbone

Les scientifiques insistent sur le besoin de politiques fortes qui préserveront les tourbières de l'exploitation d'hydrocarbures et du développement des infrastructures, et demandent aux pays d'échanger leurs connaissances pratiques avant qu'il ne soit trop tard. Cette étude porte d'autres implications politiques. « Les données compilées dans cette publication spéciale viennent enrichir les informations existantes, notamment sur les facteurs d'émission qui figurent dans les directives présentées dans le supplément sur les zones humides du Giec », est-il précisé dans le document. Les études évaluent également l'hydrologie de la tourbière - donnée vitale pour la restauration des écosystèmes drainés - et examinent des méthodes plus efficaces de modélisation et de suivi à distance des

régimes hydriques. Toutes ces connaissances peuvent être mises à profit par les organes nationaux.

Pour les auteurs, une compréhension profonde du fonctionnement des tourbières est essentielle pour que les pays puissent respecter leurs priorités nationales d'une part et réaliser les objectifs climatiques mondiaux d'autre part, par exemple, au travers des programmes Redd+ et des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Maan), qui se fondent sur des données concrètes. « *La reconnaissance des tourbières comme un écosystème unique et cependant vulnérable par les politiques au niveau national, et l'estimation de leur capacité à accumuler le carbone sur de longues durées, pourraient multiplier les chances que ces puits de carbone ne se transforment pas en sources majeures de gaz à effet de serre* », concluent les auteurs des neuf articles de la synthèse.

Nadège Christelle BOWA

Etats généraux de l'éducation
Ce qu'attendent les fédérations syndicales

Les superviseurs et enquêteurs essentiellement issus des fédérations et syndicats locaux, sont actuellement à pied d'œuvre dans la collecte de données dans la région du Centre, pour une durée de six mois.

Encore trois mois de travail à effectuer sur le terrain pour les superviseurs et enquêteurs du secteur de l'éducation nationale. Le gouvernement a confié cette tâche aux syndicats et fédérations camerounais. Pendant six mois (du 29 janvier au 13 juin 2019), leur travail va consister entre autres à recenser les problèmes liés à l'accès à l'équité, la place des parents et la communauté éducative, la gratuité de l'éducation dans le cycle fondamental et le cycle primaire, le mécanisme et le niveau de financement public de l'éducation. Ce travail préalable des syndicats et fédérations se fait en prélude au prochain Forum national de l'éducation en gestation, après celui tenu en 2017.

Dans la région du Centre, les membres des syndicats et fédérations formés depuis le 26 février dernier à Yaoundé lors de la réunion de relance des opérations de collecte de données sont déjà à pied d'œuvre. « Pour le moment il y a un travail préalable qui est en train de se faire sur le terrain, donc nous ne pouvons pas encore dire à quelle date exactement pourra se tenir le prochain forum national de l'éducation. Nous allons d'abord effectuer la collecte des données qui seront acheminées au niveau du secrétariat technique. Ensuite nous ferons une synthèse des travaux. Ce n'est qu'à la fin de tout ce travail que nous remettrons le document final au gouvernement » explique Thobie Mbassi Ondo, le secrétaire général de la Fédération camerounaise des syndicats de l'éducation (Fecase).

Deux ans après le dernier forum national de l'éducation tenu les 7,8 et 9 février 2017, les propositions des acteurs du secteur de l'éducation nationale semblent ne pas avoir trouvé de véritables solutions. Selon les syndicalistes, malgré la création de la loi d'orientation de l'éducation en 1998 suite au forum de 1995, une bonne partie des provisions de la première Loi restent non appliquées. Bien que présentes pour la plupart dans le Document de stratégie sectorielle de l'éducation (Dsse) de 2006 et dans le Document de stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (Dssef) 2013-2020.

Contrastes

Selon le Document des contributions des syndicats et fédérations de l'éducation du Cameroun publié en 2017, la tenue des états généraux de l'éducation de 2015 se justifie par des constats qui n'ont pas changé, pourtant diagnostiqués dans le Rapport d'état sur le système éducatif national (Resen) en 2013. Selon les syndicalistes présents aux travaux de Yaoundé le 26 février dernier, les conditions de travail des enseignants, l'insuffisance prise en compte dans l'aspect genre en situation d'apprentissage, la faible part allouée au secteur de l'éducation dans les différents budgets publics de l'Etat du Cameroun (investissement et fonctionnement) sont entre autres restés endémiques au système éducatif camerounais.

Le diagnostic fait il y a deux ans indique qu'entre 1998 et 2011, une évaluation des retombées de l'éducation a été faite. Néanmoins, on note une forte progression de la scolarisation au Cameroun en 2010. A en croire le rapport de Document des contributions des syndicats et fédérations de l'éducation de 2017, l'on note une nette évolution. Entre 2006 et 2010, le taux brut scolaire (Tbs) au préscolaire est passé 17,5 à 28,8% et à 110,8% au primaire. Au secondaire, il est passé de 32 à 47% et à 11,8% à l'enseignement supérieur.

Pour mémoire, d'ici à 2020, le gouvernement camerounais compte entre autre porter le taux brut de préscolarisation de 27 à 40%. Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques technologiques.

Daniel BEKOLO (Stagiaire)

Violation des droits

34% d'enfants camerounais ne disposent pas d'actes de naissance

Pour ce faire, l'Organisation des nations unies pour l'enfance (Unicef) a organisé un atelier de formation des membres du Réseau des journalistes pour les droits de l'enfance et des autres couches vulnérables (Rejodec) le 21 février dernier à Yaoundé dans le cadre du projet « enregistrement universel des naissances ».

Comment comprendre que l'élément qui constitue la base de toute vie humaine, ne puisse pas être établi à plusieurs enfants ? Oui. Ce que beaucoup de personnes aiment qualifier de « bout de papier », mais qui en réalité est le socle de l'avenir d'un enfant, est encore aujourd'hui inexistant pour plusieurs personnes. Pourtant, c'est un élément très important dans la vie d'un être humain durant toute son existence. C'est grâce à l'acte de naissance, qu'un enfant existe en tant que citoyen d'un pays ; c'est également grâce à l'acte de naissance, qu'un enfant s'inscrit à l'école, établi sa carte d'identité et avec lequel l'on établi même son acte de décès après sa mort. C'est aussi un élément indispensable pour la constitution des dossiers en vue de participer à un concours administratif ou souscrire à une demande d'emploi. On comprend dès lors que sans son acte de naissance, un enfant non seulement n'existe pas en tant que citoyen d'un



nous voulons travailler main dans la main avec vous pour que les choses changent. Ce n'est pas qu'une affaire de l'administration qui n'enregistre pas les naissances. C'est tragique. Surtout que les autorités traditionnelles en sont conscientes, les parents en sont conscients mais la tendance n'a pas changé. Inertie et corruption

pays, mais en plus, ne peut ni fréquenter, ni participer à un concours et encore moins travailler à la fonction publique. 66% de personnes enregistrées. Cependant il est curieux de constater que, malgré son intervention multiple dans la vie d'un homme, plusieurs enfants ne possèdent pas d'actes de naissance. Selon une étude menée par l'Unicef au Cameroun, il en ressort que 66% seulement de personnes ont été enregistrées à la naissance. Alors qu'en Afrique du Sud pour ne prendre que ce pays, le chiffre est de 92%. Il apparaît donc clairement que le Cameroun est très en retard par rapport aux autres pays du continent. C'est pour cette raison que dans son discours de circonstance, Barbara, chef communication à l'Unicef, s'adressant aux journalistes a souligné que « c'est un problème qui concerne les enfants et c'est pour cette raison que

Pourquoi il y a autant d'enfants dépourvus d'acte de naissance au Cameroun alors que selon la législation relative à l'établissement des actes de naissance, ce processus se fait gratuitement ? Les réactions subséquentes à ce questionnement ont permis de savoir qu'à côté de la négligence des parents, se trouvait également l'inertie et l'implémentation de la corruption par les autorités en charges d'établir les actes de naissances. Car au lieu d'établir un acte gratuitement comme cela se doit, ces dernières réclament toujours un monnayage aux parents et lorsque ceux-ci ne disposent pas de moyens nécessaires, elles n'établissent pas l'acte de leurs enfants. Et quand les délais de 90 jours recommandés pour faire établir un acte sont dépassés, il faudra dès lors suivre une procédure corsée et déboursier d'énormes sommes d'argent pour le faire. Sauf que, pourquoi payer

aussi chère pour qu'un enfant puisse jouir de son tout premier droit sur terre ? Et c'est là l'une des principales causes de la sous scolarisation des enfants camerounais.

Décideurs publics

Car selon Christian Tobi, représentant du Bureau national de l'état civil (Bunec) au cours de cet atelier, « l'année passée 18.000 enfants n'ont pas présenté le Certificat d'études primaires (Cep) pour manque d'acte de naissance et 400.000 enfants au total dans l'extrême-nord n'ont pas d'actes de naissance soit 40.000 en classe du Cm2 et l'on s'achemine cette année à 43.000 ». Et ce, « malgré les 2.800 centres d'état civil secondaire qui existent sur le territoire national. Sauf que de tous ces centres, 1/3 d'entre eux ne fonctionnent », a-t-il ajouté. Ce sont des chiffres qui risquent d'exploser davantage, car, selon une prévision que l'Unicef a faite de la population africaine en 2015, la population âgée de moins de 18 ans sera de 1,2 milliards en 2030. Ce qui veut dire en d'autres termes que la population du Cameroun également va se multiplier et si rien n'est fait pour résoudre ce problème d'actes de naissance, plusieurs jeunes vont se retrouver sans ce papier important et de ce fait, ne pourront pas valablement participer au développement de leur pays. Et pourtant selon les décideurs publics, « la jeunesse camerounaise est le fer de lance de la nation ». Comment le devenir sans acte de naissance ?

Rostand TCHAMI

Mgr Christophe Zoa, évêque du diocèse de Sangmélina

« La jeunesse c'est tout ce qui concourt à une pensée fructueuse »



C'est un appel qui permet à la communauté humaine et chrétienne de savoir que le jeune à sa place dans la construction de la paix que nous sommes en train de bâtir. Qu'il a ainsi sa place dans les objectifs majeurs dès lors qu'on se met dans l'engagement de construire cette paix. Bref, le jeune est au centre de notre vie et l'intérêt est la promotion des enjeux, ceux du développement. Quand on donne la place qui convient, quand on le met au cœur de nos objectifs, on est sûr d'être sur la vraie voie de développement. Il y a une dynamique, mais il n'y a pas que la dynamique, il y a aussi la présence du jeune dans la pensée, la réflexion, dans les options de choix à faire dans l'engagement dont l'intérêt est par rapport à l'enjeu du développement. Il y a aussi l'enjeu de l'existence, peut on parler de la vie sans parler de la jeunesse. La jeunesse n'étant pas seulement vu dans le cadre physique c'est-à-dire l'âge, d'autant plus que l'âge est important. La jeunesse, c'est tout ce qui concourt à établir une pensée fructueuse, à renouveler nos manières et catégories de pensées et entretenir les élans de développement à l'intérieur de la pensée et aussi dans l'activité. Par cette session, il est question de répercuter l'intérêt général de l'église car, c'est la réception du dernier synode tenu à Rome. C'est quelque chose d'importance, la place du jeune, l'évangélisation, la promotion et aussi l'existence, il est important de parler de ces choses. Les jeunes de la province ecclésiastique s'englobent dans la problématique de toute la jeunesse. Il est question de permettre la promotion des jeunes par rapport à leurs attentes.

Propos recueillis Par J.P.S.

Ebolowa

La vocation et l'engagement des jeunes préoccupent les évêques

Ce sera tout au long de la conférence épiscopale provinciale de Yaoundé (Cepy) dont l'ouverture a eu lieu le 12 mars, en présence de tous les responsables des diocèses rattachés à la province de Yaoundé, avec comme invité le gouverneur du Sud.

Dans son mot de bienvenue, le vicaire général du diocèse d'Ebolowa a axé son propos sur la présentation du diocèse qui accueille cette conférence épiscopale de la province de Yaoundé. Pour lui, « le diocèse d'Ebolowa rassemble 02 départements à savoir, les départements de la Mvila et celui de la Vallée du Ntem. Neuf zones pastorales pour 45 paroisses dont 13 créées à l'arrivée de Mgr Philippe Alain Mbarga, évêque du diocèse depuis 2016. Dans le diocèse, la population jeune s'emploie dans la joie et la gaieté ». Un engagement réel pour une pastorale de proximité qui donne une place prépondérante aux jeunes. Ainsi, dans son propos d'ouverture, Mgr Philippe Alain Mbarga, évêque du diocèse d'Ebolowa et président en exercice de la Cepy parle de l'importance d'une province ecclésiastique au service de la promotion d'une action pastorale commune du diocèse, de la collégialité épiscopale.

Pour le maître de céans, « la sollicitude d'une église particulière envers les autres s'exprime au travers de plusieurs expressions et communications dont l'une est le regroupement de diocèses en province ecclésiastique. Et son objectif est de promouvoir l'action pastorale commune à divers voisins et de nouer des relations entre divers évêques. C'est donc en faveur de la promotion de cette action pastorale commune et la consolidation de la communion entre diocèses et évêques.



En novembre 2018, la Cepy s'est penchée sur la thématique de la catéchèse. On annonçait déjà la Cepy d'Ebolowa avec au centre, une thématique portée sur les jeunes. « Jeunes, vocation et engagement » constitue le centre de réflexion des évêques de la province de Yaoundé, il s'agit de la sollicitude de l'église pour les jeunes. Une sollicitude manifestée par la place importante qu'occupe la jeunesse dans le pontificat du pape François, le synode sur les jeunes en est une illustration. Et dans son message délivré aux jeunes du monde entier, le souhait du Saint-Père a été que cette action puisse se poursuivre. C'est donc en symphonie avec l'église universelle que les évêques de la province de Yaoundé se retrouvent à Ebolowa ».

Société exposée aux tumultes

Dans la méthodologie de travail, chaque diocèse y est allée avec ses propositions à travers un exposé et l'ensemble mis en commun au terme des travaux le 14 mars prochain. Le but étant, de parvenir à l'élaboration des orientations pastorales communes sous la forme d'un guide

de la pastorale des jeunes dans la province de Yaoundé. Bref, qu'on puisse avoir une feuille de route claire en faveur des jeunes qui constituent le présent et le futur des diocèses, le futur de l'église et le futur de notre société à déclaré Mgr Philippe Alain Mbarga. L'objectif étant comme une éternelle, qu'on puisse arriver à une société faite de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens et comme le projet Don Bosco à travers la communauté salésienne, « la sainteté pour toi aussi ». Pour Paul Elong chrétien catholique, « chaque fois que les hommes de Dieu se rencontrent en pareille circonstance, il y a de la grâce à apporter. Les résolutions qui sortiront au terme de cette rencontre seront bénéfiques pour les jeunes dans leur vie au quotidien et pour leur devenir en tant qu'adulte dans une société exposée aux tumultes actuels ». En plus du travail de réflexion, les évêques procéderont à plusieurs actions de bénédictions. Il faut noter que la Cepy regroupe, les diocèses d'Ebolowa, de Sangmélina, d'Obala, de Mbalmayo, de Yaoundé, de Bafia, et de Kribi

Jacques Pierre SEH

Ségou'Art

La nouvelle destination de l'Art africain contemporain

Pour sa deuxième expérience, Ségou'Art 2019, le festival organisé par la Fondation Festival sur le Niger et consacré à la célébration de l'Art africain contemporain qui s'est tenu du 2 au 9 février 2019, a définitivement imposé sa stature de grande destination de l'Art africain contemporain. Ce fut un moment particulier, où les majors de l'Art africain contemporain ont cédé la peau à une nouvelle génération d'artistes africains pour mettre en scène le concept de « L'Art lumineux de Ségou ». Notre envoyé spécial se souvient de cette édition de Ségou'Art désormais consignée dans les mémoires.

Désormais, il faudra définitivement compter avec Ségou'Art. La deuxième édition de ce festival consacré à l'Art contemporain africain, organisé par la Fondation Festival sur le Niger que dirige Mamou Daffe, un des grands entrepreneurs culturels que compte l'Afrique aujourd'hui, s'impose comme un rendez-vous étincelant de la célébration de l'Art contemporain africain. La présence de Simon Njami à Ségou, l'une des vieilles villes du Mali qui porte avec une certaine fierté les vestiges de la colonisation, comme tant d'autres acteurs du monde de l'art contemporain, laisse que Ségou'Art est en train de construire une dynamique forte dans le processus de questionnement du réel commun, et de notre rapport au monde, à travers la vision que les artistes africains contemporains forgent par leurs écritures picturales. Ségou'Art a pour mission comme le signale le ministre de la culture de la République du Mali, Madame N'Diaye Ramatoulaye Diallo de « réunir les galeristes, les collectionneurs et amateurs d'art, les critiques d'art autour des œuvres des jeunes talents émergents de l'Afrique et d'ailleurs, non seulement pour les faire connaître, mais aussi pour envisager une réflexion sur le développement des arts visuels en Afrique, et de créer les conditions optimales de leur émergence ».

A Ségou'Art nous sommes dans un salon. Un salon de l'art africain contemporain où les spécialistes côtoient les néophytes, avec un réel objectif de mettre en lumière le génie créateur des artistes et de jouir du bonheur que procure la création artistique africaine contemporaine. Galeristes, critiques d'art, collectionneurs, écrivains, amateurs et professionnels d'art de l'Afrique et d'ailleurs ont donc pu se côtoyer, se parler, échanger, discuter sur ce que l'art peut apporter au développement. Pour Mamou Daffe, le président de la Fondation du Festival sur le Niger, et du Centre culturel Korè, « la promotion des jeunes talents peut et doit se faire à partir de nos terroirs et qu'il est primordial que les parties prenantes du secteur se donnent la main pour œuvrer dans le sens de la structuration du secteur, de sorte que l'artiste africain puisse vivre de son art. L'artiste de

Ségou doit pouvoir vendre ses œuvres à partir de Ségou. »

Des artistes reconnues

Pour qu'un tel projet soit réalisable, à savoir donner du pain à l'artiste africain, il faut bien que la création artistique contemporaine soit dynamique. La Fondation Festival sur le Niger qui porte Ségou'Art a donc pensé pour cette deuxième édition à mettre en avant ce qu'on peut considérer comme du lourd. Il s'agit de l'exposition des majors. Avec à sa tête, le parrain Abdoulaye Konate. Faut-il vraiment encore présenter le Pr Abdoulaye Konate ? Peut-être.

Abdoulaye Konate qui est né à Diré au Mali en 1953 a étudié la peinture à l'Institut national des arts de Bamako et à l'Institut supérieur d'Art de La Havane à Cuba. Cette grande figure de l'Art contemporain africain qui a fait la fierté du continent africain à travers les expositions remarquables qu'il a effectué dans le monde, dont « *Metropolis Afrique Capitales* » au Grand Halles de la Villette en 2017, a une tendance artistique plastique autonome et revendicatrice centrée sur l'actualité géopolitique. Le travail qu'il a soumis au regard et à la cogitation des festivaliers de Ségou'Art est suffisamment engagé. En ce sens qu'il incite à la méditation de problèmes de racisme, la corruption, les conflits ethnico-religieux. Originaire du Mali, le textile est son matériau de travail dans lequel il insère des gris-gris, des balles et des vêtements usés.

A côté de cette icône de l'Art africain contemporain, Ségou'Art 2019 a mis en scène en master class, deux artistes à la renommée établie. Il s'agit du malien Cheick Diallo et du béninois Ludovic Fadaïro. Le designer et architecte malien Cheick Diallo a été formé en France et est le fondateur de l'Association des designers africains. Lauréat en 1993 du concours organisé par le Musée des Arts Décoratifs de Paris, il est régulièrement exposé dans de nombreux salons de sa discipline hors de son pays, et partout dans le monde. Si Ségou'Art avait mis en route un prix, il est évident que le travail qu'il a exposé aurait gagné. Il s'agit d'un ensemble de créations qui mettent en vigueur les cercles du pouvoir où les gens se bousculent pour y pénétrer, et où l'on traite des sujets ayant trait au destin des peuples sans leur consultation. Quant au béninois Ludovic Fadaïro, qui compte parmi les peintres majeurs du continent, c'est un artiste qui sait improviser à partir des réalités de la vie quotidienne, surtout quand elles questionnent notre intelligence collective. En réalité, chez cet artiste, matière et symbole se conjuguent pour traduire ce qui n'est pas manifesté, et qui néanmoins existe dans la permanence au-delà des formes. Très bon sujet en tout pour Ségou'Art, en ce sens que cet artiste invite ceux qui contemplant ses œuvres à un voyage dans l'universel de la pensée cosmique et méditative.

Toucher les esprits

Comme artistes invités d, Ségou'Art a donné à voir Soly Cissé du Sénégal, Philippe Dodard d'Haïti, Amahiguéré Dolo du Mali, Janet Goldner des Usa, Siriki Ky du Burkina Faso, Leslie Lumeh du Libéria, Valérie Oka de Cote d'Ivoire, Sadikou Oukpedjo du Togo, Barthélémy Toguo du Cameroun, et Dominique Zinkpè du Bénin. Il s'agit des artistes connus qui, pour certains, comme Soly Cissé, Barthélémy Toguo, Janet Goldner ont vendu des toiles de manière précieuse à travers les grands marchés d'art dans le monde. Ce sont des artistes qui ont des carrières bien construites, et des écritures picturales socialement captivantes, et dont l'Afrique peut s'en vanter, parce que faisant partie des hommes qui font la dynamique de l'Art contemporain africain dans son langage esthétique, révolutionnaire et dissident. Soly Cissé par exemple campe sur la solidité du trait, de la figure, et impose une présence massive et inquiétante dans toutes les thématiques qu'il traite. On retrouve cet aspect transpirant de cette réalité dans les tableaux mis en expositions au cours de Ségou'Art 2019, et dont les valeurs tendent à ne pas avoir de prix. Le haïtien Philippe Dodard aussi se présente à travers ses œuvres vues à Ségou'Art comme un peintre d'esprit. Son travail démontre d'une grande capacité de recherche spirituelle mis en toile. C'est vraiment de la peinture classique avec toutes ses formes de complexité de lecture et de compréhension. Mais on est tout de même dans le réel même si la domination de l'abstrait a tendance à s'imposer. Il en est de même de l'artiste malien Amahiguéré Dolo. Ce sculpteur sait donner au bois une signification artistique déroutante. De manière à donner un caractère méditatif au produit fini que les marchands d'art se dispute. Sa complice artistique avec Janet Goldner, de nationalité américaine quant à elle a suivi le travail des fondeuses maliennes, tout comme elle à mis en photos, une dissidence des barrières entre nations et races, à travers la tragédie des migrants mexicains et africains qui doivent affronter des murs infranchissables et des rideaux de grillages érigés devant leurs parcours désespérants. Et puis il y a la franco-ivoirienne Valérie Oka. Le fait majeur de son travail artistique présenté à Ségou'Art est qu'il est une documentation que l'on peut considérer comme une mine précieuse, en ce sens qu'on découvre les grandes figures du monde noir, celles qui se sont distinguées sur le plan politique, scientifique et culturel des indépendances à ce jour. Même dynamique pour le créateur de Bandjoun Station, Barthélémy Toguo qui, dans ses toiles n'a jamais nié le fait de se montrer bien contemporain, à travers notamment l'appréhension des sujets sociaux qui commandent une lecture pleine de lucidité.

On en vient donc à la merveille de cette édition de Ségou'Art. Elle se trouve dans l'exposition internationale. Avec une dizaine d'artistes venus de plusieurs pays africains

selon la dextérité d'un jury international constitué des grands noms et experts de l'Art contemporain Africain. Il s'agit entre autres d'Ousseynou Wade du Sénégal (Il a longtemps été secrétaire général de la Biennale africaine de l'Art contemporain de Dakar), Samuel Sidibé (qui vient de passer le témoin après avoir été pendant de longues années secrétaire général des Rencontres photographiques de Bamako), Georges Camille artiste des Seychelles, Elena Micheliti experte italienne et Wadi Mhiri artiste tunisien.

Espoirs en maturité

L'ensemble des travaux proposés par ces artistes sont en escaliers, en ce sens que les niveaux sont montants. Que ce soit l'Ougandaise Stacy Gillian, ou l'Ivoirien Herbert Assi Alle, ou encore les maliens Abdoulaye Diakité et Modibo Doumbia, la marocaine Fatiha Boulamane, le congolais Luabingi Marius Kabemba, le burkinabè Liby Ousmane Lougue, et Punch Caprice Makoungou Mantsounga du Congo Brazzaville, les travaux mis au visuel ont ceci de particulier que tous ces artistes ont mis d'ardeur, donner de la lumière dans une création artistique concentrique. On a forcément envie de passer des heures à scruter les messages de l'ordre de la dissidence qui dit un monde troublé par les conflits sociaux, les égoïsmes humains, les violations des droits humains, les espérances des peuples martyrisés par les tyrannies, et tutti quanti. Il en sera pratiquement de même pour l'exposition spéciale du Mali avec des travaux tout aussi en chaleur dans leurs écritures picturales. On retiendra des 7 artistes maliens qui font cette exposition consacrée à leur pays, l'immense volonté de prouver que la jeunesse n'est un critère de refus ou de discrimination de maturité dans l'art contemporain. Notamment par le travail d'Ibrahima Konate. Cet artiste né à Mopti en pays Dogon donne à comprendre dans sa toile, à la domination de couleurs bleues les chemins du dialogue pour un monde meilleur. Mariam I. Maïga, l'une des femmes de cette exposition spéciale Mali lui donne la réplique, avec une domination du rouge dans son travail qui met en rencontre les êtres humains venus d'horizons divers.

Au final, pendant cette semaine à Ségou, le mouvement artistique des artistes de Ségou Art 2019 s'inscrit dans une durée mémorielle. On quitte Ségou et le Mali avec la tête pleine d'images qui ont ravi notre sensibilité, et renouvelé notre intelligence collective. Et c'est d'abord tout à l'honneur des artistes africains qui montrent ainsi que l'Art contemporain africain donne à une ville d'un pays à l'histoire connue, une destination artistique désormais reconnue. Reste à reconnaître l'immense travail opéré par Mamou Daffe et son équipe pour donner à l'Afrique une présence affirmée dans le domaine de l'Art contemporain Africain.

Jean François CHANNON
De retour de Ségou au Mali

Mondial football féminin 2019

Une bouffée d'oxygène pour « doper » les Lionnes

Les caisses de la Fécafoot vides, l'appui financier de la Fédération internationale de football association (Fifa) destinée à une meilleure préparation des équipes en vue d'une performance plus professionnelle durant la compétition qui va se jouer en France du 07 juin au 07 juillet 2019, est accueilli comme une manne tombée du ciel.

On ne le dira jamais assez. C'est une Fécafoot au bord de l'agonie sur le plan financier que Seidou Mbombo Njoya a trouvé. Le nouveau président de la maison mère du football camerounais a hérité du gouvernail d'une maison qui croulait sous le poids des dettes. Si certains fidèles ont vanté la gestion de l'instance sous la mandature de l'ancien président, Tombi A Roko Sidiki, les clarifications des experts financiers du Comité de normalisation ont légué au nouvel homme fort de Tsinga, une fédération ayant des caisses vides, en panne sèche de ressources financières pour se refaire une santé et évoluer sereinement. A en croire les confidences de Me Dieudonné Happi qui a lancé, du temps où cette fédération était placée sous administration provisoire une opération de justification de dépenses à l'encontre de certains dirigeants, administrateurs et personnels, le solde consolidé s'élevait à 68 millions de Fcfa et des arriérés de dettes de certains fournisseurs d'un peu plus de 700 millions de Fcfa. Suffisant pour comprendre que les voyants sont au rouge.

Dans un tel environnement, la préparation optimale de la sélection nationale féminine qualifiée pour la prochaine Coupe du monde qui démarre dans moins de trois mois, était devenue hypothétique si ce n'est tout simplement épouvantable. C'est dire que l'appui financier de la Fifa aux 24 équipes attendues à ce rendez-vous, arrive comme du pain béni ou une source d'espoir et d'espérance pour l'encadrement technique désormais placé sous l'autorité d'Alain Defrasme Djeumfa. En effet, l'instance que dirige Gianni Infantino a décidé de ce que chacune des sélections recevra une somme de 480.000 dollars Usd soit environ 280 millions de



Fcfa, selon un communiqué signé le 29 janvier 2019. Rendus à leur deuxième regroupement, le nouveau patron de l'encadrement technique et ses pouliches n'ont jusqu'ici pas livré un match amical d'envergure. Avec cet appui de Zurich, Annette Ngo Ndom et ses camarades peuvent espérer une préparation à la hauteur du tournoi. La maison mère du foot mondial respecte ainsi la décision prise par son Conseil à Kigali le 26 octobre 2018, de fournir pour la première fois des fonds de préparation aux associations membres participantes à la Coupe du monde féminine de la Fifa.

Eviter les dérapages

Dans son communiqué, la Fifa précise dans quelles conditions la somme allouée devra être utilisée, afin d'éviter des dérapages. « *Aucun paiement pour les coûts déjà engagés avant le 1er janvier 2019 ne peut être réclamé sur ce montant. L'association membre participante doit faire rapport sur l'utilisation des fonds et un rapport final détaillé doit être soumis au Département des compétitions de football féminin de la Fifa avant le vendredi 30 août 2019. La Fifa se réserve le droit de contrôler toutes les dépenses et échantillonnera au hasard au*

moins quatre associations membres participantes qui seront auditées selon les procédures convenues. Les rapports d'audit doivent être soumis au Comité d'audit et de conformité de la Fifa pour examen. La Fifa peut déduire de l'argent du prix auquel l'association membre participante a droit tout montant non utilisé conformément à l'objet spécifié », lit-on en noir sur blanc sur le document.

Pour sa deuxième participation à la compétition, le Cameroun, 8e de finaliste en 2015, n'a quant à lui pas été gâté puisque les Lionnes indomptables héritent de deux nations émergentes, le Canada (5e à l'indice Fifa), qui a décroché le bronze aux JO 2016, et les Pays-Bas (7e), vainqueurs de l'Euro 2017. Voilà qui ne s'annonce pas évident surtout qu'il faudra aussi composer avec la Nouvelle-Zélande (19e), plus expérimentée même si elle n'est jamais parvenue à sortir de la phase de groupes. Malheureuses demi-finalistes à la dernière Can féminine face à l'ogre nigérian, les Lionnes indomptables vont devoir mettre la barre un peu plus haut pour s'affirmer être au niveau de ce prestigieux tournoi. Que la préparation commence !

C.T.

Ligue européenne des champions

Cristiano Ronaldo, cet extraterrestre !

Battue 2-0 à Madrid à l'aller, la Juventus s'est offert mardi dernier, en huitième de finale retour, le scalp de l'Atlético au prix d'une « remontada » mémorable (3-0). L'Allianz Stadium a vibré d'un bout à l'autre de la rencontre, conquis par un triplé de l'incontournable CR7.

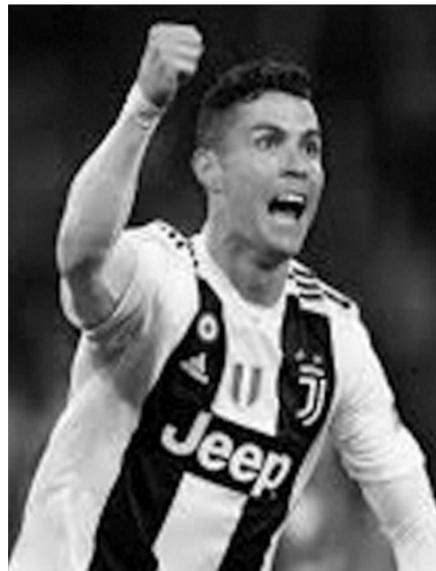
Un seul homme a changé le destin de la vieille dame ! L'Atlético de Madrid rêvait évidemment de disputer la finale de la Ligue des champions sur la pelouse de son Wanda Metropolitano au printemps prochain, mais les Matelassiers n'ont pas réussi à passer les huitièmes de finale de l'épreuve, ce malgré un succès prometteur (2-0) obtenu à l'aller au détriment de la Juventus. Car mardi soir, à Turin, les Bianconeri sont venus à bout de la formation espagnole (3-0) devant des tifosi déchaînés, et euphoriques en assistant au festival de Cristiano Ronaldo, auteur d'un triplé. Le quintuple Ballon d'or avait promis un « come-back » à son public, il a tenu parole. Dans un monde du football où certains adorent faire de bons mots ou lâcher des punchlines surtout pour faire le buzz, CR7, lui, a joint les actes à la parole. Et de match, il n'y a finalement pas vraiment eu, tant les visiteurs ne sont jamais apparus à la hauteur de l'événement. Antoine Griezmann, qui avançait en septembre dernier être en mesure de s'asseoir à la même table que Cristiano Ronaldo notamment, a grandement souffert de la comparaison.

Le Français, à l'image de son équipe, a été transparent sur la pelouse transalpine,

incapable ne serait-ce que d'inquiéter ses hôtes, hormis sur de courtes périodes en première et deuxième période, sans que Wojciech Szczesny ne soit véritablement sollicité. Il a donc assisté, impuissant, au festival de son rival, celui-là même qui l'avait déjà privé de l'Euro 2016 avec le Portugal, ou qui avait déjà fait tant de mal à l'Atlético en Ligue des champions dans un passé récent, lorsqu'il portait encore les couleurs du Real. Mais désormais, c'est en bianconero que CR7 brille. Ce mardi soir, il a en quelque sorte justifié sur un seul et unique match l'investissement opéré l'été dernier par la Vieille Dame.

Le héros de tous les espoirs

L'ancien Merengue avait ouvert la voie avant la demi-heure de jeu, de la tête (27e), et a de nouveau fait parler son timing et sa détente parfaite dans le domaine aérien juste après le retour des vestiaires (49e), ce alors qu'il était entouré de trois défenseurs adverses sur cette action. Et c'est finalement sur un penalty en fin de match (86e) que CR7 a délivré tout le peuple turinois, et propulsé la Juventus en quarts de finale. Mais réduire cette qualification au seul triplé du Portugais serait une grossière erreur, car la performance d'ensemble de l'équipe de Massimiliano Allegri a été de grande qualité. Federico Bernardeschi, préféré à Paulo Dybala au coup d'envoi, a été dans tous les bons coups, Blaise Matuidi a été omniprésent dans la bataille de l'entrejeu, Leonardo Spinazzola a tout renversé dans son couloir gauche, Mario Mandzukic, Leonardo Bonucci et Giorgio Chiellini ont été impériaux dans les duels.



Mais il fallait un héros, et c'est encore une fois Cristiano Ronaldo qui a logiquement tiré la couverture à lui. L'ancien joueur de Manchester United s'était montré plutôt timide en C1 depuis l'entame de l'exercice en cours, avec un seul but inscrit sur la phase de poules, il s'est rappelé au bon souvenir de ceux qui l'avaient sans doute enterré bien trop vite. Nul doute que les potentiels adversaires de cette Juve au tour suivant, Tottenham, l'Ajax, Manchester United, le Fc Porto ou encore Manchester City, ont reçu le message...

C.T.

Colombe du Dja et Lobo

Trois mois pour Charlemagne Mbongo

Les dirigeants de la Colombe du Dja et Lobo viennent d'opérer des changements dans le staff technique. Nos confrères de kick442.com nous informent hier mercredi 13 mars que l'entraîneur Charlemagne Mbongo a été suspendu pour 3 mois. Une sanction qui intervient 3 jours après la victoire de l'oiseau du Sud sur Avion Fc à Limbe, 1 but à 0 (lors de la 8ème journée). Un succès qui mettait fin à une série noire de 5 matchs sans victoire de la formation du département du Dja et Lobo (Sud-Cameroun). Certaines sources déclarent que les relations entre l'entraîneur des Astres de Douala et ses dirigeants étaient tendues depuis peu. Bien que des problèmes extra-sportifs soient évoqués pour cette suspension, il n'en demeure pas moins que la position qu'occupe actuellement la Colombe du Dja et Lobo dans le groupe A (7ème /9 avec 9 pts) n'est guère reluisante. L'on avait déjà senti cette mise à l'écart de Charlemagne Mbongo depuis dimanche dernier à Limbe. Il était dans le groupe mais n'avait pas donné de consignes tout au long de la partie à ses joueurs.

Turquie

Chedjou a joué son centième match

L'international camerounais a livré samedi dernier son 100e match dans la 1.Lig turque. Chedjou, qui évolue actuellement dans le club de Bursaspor est à son troisième club en Turquie. Il jouait contre Ankaragücü son dix-huitième match de la saison. Les deux dernières saisons, il a évolué du côté de Istanbul Başakşehir, club avec lequel il a livré qu'un seul match de championnat, étant le plus souvent blessé. Mais c'est avec Galatasaray où il a évolué pendant quatre saisons qu'il s'est le plus illustré, amassant un titre de Championnat, trois Coupes, et trois Super Coupes. À 33 ans, il a encore beaucoup de football à jouer avant de penser à une retraite.

Maroc

Renard éteint la polémique Dirar

Suite à l'annonce de la Liste de 33 joueurs retenus par le sélectionneur du Maroc, Hervé Renard, pour les matchs contre le Malawi (22 mars) et l'Argentine (26 mars), l'absence de Nabil Dirar a beaucoup fait parler sur les réseaux sociaux. Suffisant pour que le technicien décide de prendre la parole sur Twitter en rappelant que si le latéral droit de Fenerbahçe n'est pas là, c'est tout simplement parce qu'il est blessé, comme nous vous l'expliquions mardi. Le double vainqueur de la Can a par ailleurs précisé que Achraf Dari, Hamza Mendyl et Sofiane Kiyine ont été laissés à disposition de la sélection des moins de 23 ans, qui affronte la Rd Congo dans les éliminatoires de la Can U23, ce qui sous-entend que sans cette échéance, le trio aurait pu être convoqué en A par Renard.